

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Présents : 26  
Votants : 29

Date de la convocation : 12 novembre 2015

**N° 15.11.18.01**

L'an deux mille quinze et le dix-huit du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins cinq jours francs avant la présente séance, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS :** MM SAVY, BOUSQUEL, Mme PASDELOU, M. LARGUIER, Mme MICHEL, M BRAEMER, Mme THALY-BARDOL, M. PINETON DE CHAMBRUN, Mme VIGNERON, MM GREPINET, ROQUES, GRAVIER, Mme MOULAOUÏ, M. CASTELL, Mme CAMBON, M. ROESCH, Mmes PRIÉ, MERLET, M. TUAL, Mme MACHERY, M. ALLOUCHE, Mme PLAYS, MM MUNOZ, SELKE, BOUISSEREN, GOEPFERT.

**PROCURATIONS :** Mme JULLIEN en faveur de M. GREPINET  
M. LOPEZ en faveur de Mme MERLET  
Mme GAUZY-CHABLE en faveur de Mme PLAYS

**COMMUNICATION DU RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES  
DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES DU LANGUEDOC ROUSSILLON  
PORTANT SUR LES EXERCICES 2007 ET SUIVANTS DE LA COMMUNE**

**Rapporteur : Monsieur Alain GREPINET**

**Monsieur Alain GREPINET, Conseiller municipal délégué aux finances rapporteur, informe les membres de l'assemblée** que le 28 octobre 2015, la Chambre Régionale des Comptes adressait à la Commune de JUVIGNAC le rapport d'observations définitives portant sur les exercices 2007 et suivants de la gestion de la Commune.

En application des dispositions de l'article R. 241-18 du code des juridictions financières, il convient aujourd'hui de communiquer ce rapport au conseil municipal suivant sa réception.

Afin de faciliter la communication de ce rapport qui comporte 65 pages, il est proposé de reprendre la synthèse rédigée par la Chambre figure page 3 du document.

## SYNTHESE

*La chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la commune de Juvignac sur la période 2007-2014.*

*Située à proximité immédiate de la ville de Montpellier, Juvignac est une commune résidentielle qui connaît une croissance démographique exceptionnelle depuis les années cinquante. Cette croissance s'accompagne de mutations urbanistiques majeures.*

*La situation financière de la commune, fin 2014, est sérieusement dégradée. Elle l'était déjà depuis plusieurs années. Elle présente un haut niveau de dépenses, un ratio de rigidité des charges structurelles très élevé (parfois supérieur à 65 %), un autofinancement quasi nul, un recours important à l'emprunt pour financer l'investissement (dette de près de 20 M€), des réserves inexistantes (fonds de roulement négatif au 31 décembre 2014), un recours à une ligne de trésorerie pour rembourser la dette. Cette situation est d'autant plus problématique que le levier fiscal est déjà en grande partie mobilisé (bases d'imposition élevées et taux supérieurs à la moyenne).*

*Cette situation impose des mesures de redressement rapides et significatives, d'autant que la commune doit adapter ses équipements publics aux besoins de ses nouveaux habitants, en particulier ceux de la ZAC des Constellations. Sauf augmentation importante et durable de la fiscalité, ses efforts devront prioritairement porter sur ses dépenses de fonctionnement. La maîtrise de sa gestion courante est un préalable à satisfaire pour pouvoir envisager d'investir.*

*Des marges de manœuvre existent et sont à exploiter :*

- *De nombreuses irrégularités sont constatées dans la gestion des ressources humaines : octroi de primes sur des bases juridiques fragiles, dépassements de certains plafonds indemnitaires, avantages en nature non déclarés, temps de travail inférieur à la durée de référence de 1 607 heures.... ;*
- *La mise en place de procédures de contrôle interne permettrait de rationaliser les autres dépenses de fonctionnement. Ainsi, l'organisation de la commande publique est à sécuriser en formalisant les procédures et en responsabilisant les différents acteurs. De même, l'aménagement de la ZAC des Constellations mérite d'être mieux contrôlé. Cela passe déjà par la communication des documents réglementaires prévus par le traité de concession ;*
- *La commune propose de nombreuses prestations à ses habitants et des services. Des redéploiements pourraient être envisagés ;*
- *L'organisation administrative doit être améliorée, notamment avec le renforcement de l'encadrement intermédiaire.*

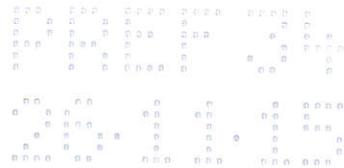
*L'ensemble de ces leviers est à mobiliser dès le budget 2015 pour contribuer à rétablir un fonds de roulement, fortement déficitaire en 2014 pour 1 833 923 € ».*

Il est précisé à ce stade que le greffier de la Chambre Régionale des Comptes a été tenu informé de l'inscription de cette affaire à l'ordre du jour du Conseil Municipal par correspondance du 12 novembre 2015.

Il est précisé enfin que copie intégrale du rapport sera mise en ligne sur le site internet de la Commune [www.juvignac.fr](http://www.juvignac.fr) .

### **IL EST DONC PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-22,



Après avoir entendu l'exposé des motifs précédents,

Vu le courrier de Monsieur André PEZZIARDI, Président de la Chambre Régionale des Comptes du Languedoc ROUSSILLON en date du 27 octobre 2015 ;

**DE PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes, portant sur les exercices 2007 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.



Le Maire,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en préfecture le 26/11/2015  
et publication le .....